

Parcours Premiers Pas

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend :

- > Le jardin musical
- > L'éveil musical et corporel
- > L'initiation musicale ou l'initiation danse 1
- > L'initiation danse 2

JARDIN MUSICAL

Enfants entrant en moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Cet atelier permet aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Enfants entrant en grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

L'éveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique et de la danse qui permet de s'initier à une pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, expression et activités corporelles. Un langage musical et gestuel s'élabore à travers l'expérience vécue par l'enfant.

INITIATION MUSICALE ET/OU INITIATION DANSE 1

Enfants entrant en cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

► Initiation musicale

Le cours d'initiation musicale vise à poser les premières bases de l'apprentissage musical de manière avant tout sensorielle (éducation de l'oreille, de la voix, du sens rythmique, jeux de reconnaissance, découverte de la notation) à travers une démarche vivante et ludique permettant aux enfants de construire leur curiosité et leur goût pour la musique. L'enseignement se fonde sur un répertoire conséquent de chants, jeux chantés et dansés.

Trois formules distinctes existent :

> **Formule 1** : le cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) s'adresse à des enfants qui veulent poursuivre au même rythme qu'en année d'éveil. Quelques ateliers de découverte instrumentale sont proposés en cours d'année pour favoriser le choix de l'instrument qui pourra être pratiqué l'année suivante.

> **Formule 2*** : elle associe une séance découverte au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire). Cette séance découverte aura lieu de la fin des vacances d'automne aux vacances de printemps. 16 séances de 30 minutes, par groupe de 3 élèves, seront proposées, permettant de découvrir 4 instruments, si possible de familles différentes (4 séances par instrument). À l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisit l'instrument (parmi les 4 ou non) avec lequel il souhaitera débiter sa pratique instrumentale.

* Sous réserve des possibilités d'aménagement d'emploi du temps des professeurs concernés.

** Précision sur les âges à retrouver dans chaque paragraphe présentant le cours.



> **Formule 3** : dérogatoire et en fonction du nombre de places disponibles, la 3^e formule s'adresse aux enfants dont le choix de l'instrument est bien arrêté et, surtout, qui ont à la fois la disponibilité et l'envie de consacrer un temps quotidien à la pratique instrumentale. Un cours d'instrument hebdomadaire de 20 minutes est prévu et s'associe à un cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) pouvant donc conduire à deux déplacements par semaine.

► Initiation danse 1

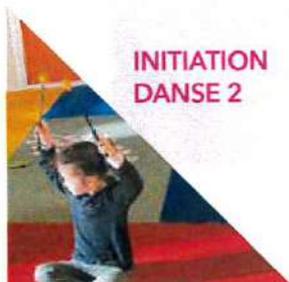
Le contenu de la phase d'initiation danse 1 s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux trois disciplines (danses classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. L'objectif de ces cours d'initiation est de développer la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en privilégiant les activités sensorielles et corporelles.

INITIATION DANSE 2

Enfants entrant en cours élémentaire 1^{re} année, 7 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Dans la poursuite de l'apprentissage des fondamentaux, cette phase d'initiation danse 2 consiste essentiellement à appréhender le lien entre le corps, l'espace et le rythme, offrant à l'enfant les conditions qui lui permettront d'aborder par la suite des activités chorégraphiques plus spécialisées et d'intégrer s'il le souhaite le parcours diplômant danse du conservatoire.

PARCOURS PREMIERS PAS				
	DURÉE HEBDOMADAIRE	ÂGE REQUIS**	JOUR D'ACTIVITÉ	CONDITIONS D'ACCÈS
JARDIN MUSICAL	45 min	4 ans	se renseigner auprès du service de la scolarité	ouvert à tous dans la limite des places disponibles
ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL	45 min	5 ans	se renseigner auprès du service de la scolarité	ouvert à tous dans la limite des places disponibles
INITIATION MUSICALE	Formule 1 : 1h + ateliers ponctuels de découverte instrumentale	6 ans	se renseigner auprès du service de la scolarité	ouvert à tous dans la limite des places disponibles
	Formule 2* : 1h + ateliers découverte hebdomadaire de 30 min de novembre à avril			les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
	Formule 3 : 1h + cours d'instrument de 20 min			Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
INITIATION DANSE 1	45 min	6 ans	Se renseigner auprès du service de la scolarité	Si l'élève suit un cours de FM musique, le cours de FM danse n'est pas obligatoire
INITIATION DANSE 2	danse : 1h + FM danse : 45 min	7 ans	Se renseigner auprès du service de la scolarité	Si l'élève suit un cours de FM musique, le cours de FM danse n'est pas obligatoire



Études musicales

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir son projet artistique : de la pratique en amateur jusqu'à la formation professionnelle initiale.

Cinq parcours sont possibles :

- > **Parcours diplômant (traditionnel et CHAM)** (p.14)
à partir de 7 ans
- > **Parcours accompagné** (p.34)
à partir de 14 ans (sous réserve d'avoir validé un 1^{er} cycle pour certains enseignements)
- > **Parcours libre culture et création** (p. 34)
à partir de 12 ans
- > **Parcours pratique collective** (p.35)
à tout âge



PARCOURS DIPLÔMANT (TRADITIONNEL ET CHAM)

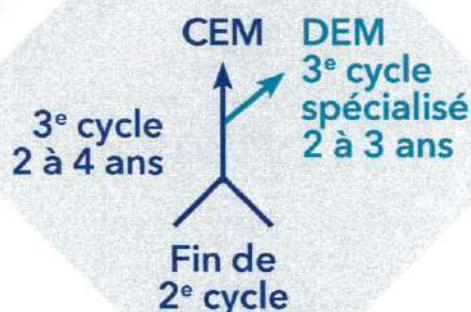
Ce parcours s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cursus qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- > La pratique d'une discipline instrumentale ou vocale
- > La pratique d'ensemble (chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres)
- > La formation musicale (notation musicale, repères historiques, connaissances stylistiques...)
- > La culture musicale et la création (composition, écriture, histoire de la musique...)

PRÉCISIONS SUR LE CURSUS 3^E CYCLE

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique vise à valoriser la mission de développement de la pratique artistique tout au long de la vie. Préparant la prise d'autonomie et s'adaptant aux différentes pratiques (professionnelles ou amateurs), ce cycle s'adapte à la diversité des attentes et des parcours. Ses contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements. Il est ouvert aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un enseignement particulier. Après avoir obtenu l'examen de fin de 2^e cycle, les élèves entrent en 3^e cycle. Au sein de ce cycle, ils peuvent au bout de 1, 2 ou 3 ans, selon leur projet et l'avis de leur professeur (l'obtention du CEM n'est plus un prérequis), présenter l'entrée en 3^e cycle spécialisé. Ce dernier peut permettre une préparation à un parcours artistique professionnel.

BON À SAVOIR





NIVEAU	DURÉE CYCLE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES
1 ^{er} CYCLE	4 ans*	1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4	Chant choral : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{re}, 2^e, 3^e année : 45 min ▶ 4^e année : 1h ▶ pour les élèves CHAM, du CE1 au CM2 : 2 x 45 min ▶ pour les élèves en CHAM de la 6^e à la 3^e : 45 min
2 ^e CYCLE	3 ans*	1h30 (en 1 ^{re} et 2 ^e années) 2h (en 3 ^e année)	Chant choral : <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min
3 ^e CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	1 à 2 ans*	2h	Chant choral : <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min
3 ^e CYCLE 2 ^e ANNÉE	1 à 2 ans*	3h	Culture musicale (analyse cycle 1) : 1h
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 2 ans*	3h	Voir ensemble des UV à valider ci-contre

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique (conseil de cycle).

N.B. Un élève ne peut pas être dans un niveau de formation musicale inférieur à plus de deux années par rapport au niveau instrumental.

MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS EN DEHORS DES COURS HABITUELS

▶ Soutien personnalisé

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau, et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Les créneaux qui lui sont dédiés sont revus chaque année et dépendent de la disponibilité des professeurs.

▶ Formation de l'oreille (au cas par cas)

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. L'outil informatique ouvre la porte à une autre façon de travailler et d'appréhender les difficultés.

▶ Atelier informatique - CHAM primaire (1 à 3 ans)

Cet atelier sensibilise les élèves CHAM primaire aux nouvelles technologies et en particulier aux logiciels de musique incontournables tout en permettant une optimisation de leur emploi du temps.

Durée : 45 min par semaine

▶ Cours de FM adolescents

Ces cours s'adressent aux élèves âgés de 10 à 14 ans. Il s'agit de quatre années de formation correspondant à un 1^{er} cycle. Un cours de chant choral spécifiquement réservé pour ces élèves est obligatoire. Ce cours fait partie des acquis indispensables à détenir pour valider l'examen de fin de 1^{er} cycle. À l'issue de la troisième année, il est possible de passer l'examen de fin de 1^{er} cycle.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Atelier informatique musicale
- ▶ Chœurs
- ▶ Selon l'âge, chœur préparatoire, chœur spécialisé ou chœur des jeunes (voir page 40). Cette pratique collective vocale peut constituer le chant choral obligatoire en filière traditionnelle.

- ▶ Ensembles vocaux
- ▶ Technique vocale
- ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition

- ▶ Ensembles vocaux
- ▶ Technique vocale
- ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur, musique à l'image et composition

VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

En cours de cycle : contrôle continu.

Fin de cycle : contrôle continu + examen avec validation par le conseil de cycle

En cours de cycle : contrôle continu.

Fin de cycle : contrôle continu + examen avec validation par le conseil de cycle

Contrôle continu + examen final

Examen

- ▶ UV de FM
- ▶ UV de culture musicale (analyse cycle 1)

Fin de cycle : DEM de FM

Pour obtenir le DEM :

- ▶ UV de DEM dans la discipline dominante
- ▶ UV de Brevet de culture musicale
- ▶ UV de CEM d'instrument
- ▶ UV de chœur de chambre (ensemble vocal Gabriel Pierné ou chœur de jeunes)

▶ Cours de FM adultes

Ce cours s'adresse aux adultes débutants et s'articule en deux niveaux. À l'issue du second niveau, il est possible de passer l'examen de fin de 1^{er} cycle.

Niveau 1 : 1h par semaine

Niveau 2 : 1h30 par semaine

▶ Atelier d'initiation à la polyphonie

Ce cours vient compléter l'éventail des ensembles vocaux du conservatoire et peut s'inscrire dans le cadre du cours de FM adultes sans pour autant être une obligation. Il est cependant indispensable pour valider l'examen de fin de niveau 2 de FM adulte.

Durée : 1h par semaine



NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES
1 ^{er} CYCLE	1 à 5 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours instrument : 30 min ▶ Chant choral : 45 min ou 1h30 en CHAM primaire ▶ Formation musicale : 1h15 en 1C1, 1h30 du 1C2 au 1C4 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Orchestres à cordes junior ou orchestre à vent junior sur avis du professeur d'instrument ▶ Chœur préparatoire, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs) ▶ Pour les CHAM : petits ensembles instrumentaux, atelier informatique
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours instrument : 45 min ▶ Formation musicale : > 1h30 en 2C1 et 2C2, > 2h en 2C3 ▶ Chant choral pour les CHAM : 45 min ▶ Lecture à vue : cours spécifique pour les disciplines piano, accompagnement ou basse continue (selon niveau). Cours intégré au cours d'instrument pour les autres disciplines ▶ Pratique collective (pour les instrumentistes, sauf claviers) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur, musique à l'image et composition
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours instrument : 1h ▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C1 ▶ Pour les cordes, musique de chambre (ou ensembles) ▶ Pour les vents, orchestre (ou ensembles) ▶ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1^{re} année et 3h en 2^e année) et chant choral sont obligatoires en 3^e cycle (45 min) ▶ Pour le clavecin : basse continue ▶ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation ▶ Lecture à vue : cours spécifique pour les disciplines piano, accompagnement ou basse continue (selon niveau). Cours intégré au cours d'instrument pour les autres disciplines 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chant choral ▶ Lecture à vue ▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▶ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais... ▶ Initiation aux instruments anciens : cor naturel, traverso... ▶ Préparation au métier d'orchestre pour les cordes ▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▶ Basse continue pour les instruments à clavier ▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1^{er} cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▶ Culture musicale (analyse cycle 1)
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours instrument : 1h ▶ Lecture à vue (enseignement intégré au cours d'instrument ou cours dédié de 30 min) ▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C2 ▶ Pour les cordes, musique de chambre (ou ensembles) ▶ Pour les vents, orchestre (ou ensembles) ▶ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation ▶ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1^{re} année et 3h en 2^e année) et chant choral sont obligatoires en 3^e cycle (45 min) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chant choral ▶ 2^e instrument ▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▶ Instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais ... ▶ Instruments anciens : cor naturel, traverso ... ▶ Préparation au métier d'orchestre pour les cordes ▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▶ Basse continue pour les instruments à clavier ▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1^{er} cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▶ Culture musicale (analyse cycle 1)

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

En cours de cycle : contrôle continu.

Le passage en 2^e cycle est validé par une décision de l'équipe pédagogique au vu :

- ▶ Du contrôle continu effectué par les professeurs - 70%
- ▶ Du résultat d'un examen (prestation devant un jury) - 30 %

En cours de cycle : contrôle continu (50-50 %)

Examen de passage vers le 3^e cycle et obtention du brevet :

- ▶ Examen d'instrument devant un jury extérieur (UV dominante)
- ▶ UV de fin de cycle de formation musicale
- ▶ UV de pratique collective dans la dominante (pour les pianistes, UV d'accompagnement ou de lecture à vue)
- ▶ UV déchiffrage : en contrôle continu

Examen devant jury possible à partir de la 2^e année et au plus tard la 4^e année

Pour obtenir le CEM :

- ▶ UV de CEM dans la discipline dominante
- ▶ UV de formation musicale niveau 3C1
- ▶ UV spécifique à chacun des départements :
 - > Cordes et vents : orchestre
 - > Instruments polyphoniques (sauf clavecin et orgue) : lecture à vue ou accompagnement
 - > Musique ancienne (selon instrument) : ensemble, diminution ou improvisation, basse continue
 - > Clavecin : UV de 1^{er} cycle de basse continue

Passage du DEM possible dès la 2^e année et au plus tard la 4^e année

Pour obtenir le DEM :

- ▶ UV de DEM dans la discipline dominante
- ▶ UV de formation musicale niveau 3C2
- ▶ UV de culture musicale (analyse cycle 1)
- ▶ UV de lecture à vue
- ▶ UV spécifique :
 - > Pour les pianistes : accompagnement
 - > Musique ancienne (selon instrument) : ensemble, diminution ou improvisation, basse continue
- ▶ UV de pratique collective :
 - > Cordes et vents : orchestre, musique de chambre
 - > Autres instruments : musique de chambre ou pratique collective

Sauf exception, l'ensemble des UV doit être validé avant la présentation de l'examen de l'UV instrumentale (dominante).

QUELQUES PRÉCISIONS SUR...

▶ Le post-DEM

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEM et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de musique. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée au directeur du conservatoire.

▶ Le cursus en orgue

Ce cursus comporte un cycle d'initiation préparant l'entrée en 1^{er} cycle. Il est indispensable aux débutants pour pouvoir ensuite intégrer le 1^{er} cycle.

▶ L'initiation au cor naturel

Cette initiation peut être proposée à partir du 2^e cycle.

▶ La basse continue

Cette discipline s'adresse aux clavecinistes, pianistes, organistes et requiert une connaissance préalable minimale du clavier et de l'harmonie. Le cours de basse continue se découpe en une initiation et trois cycles, pouvant s'étendre chacun sur plusieurs années. La validation de l'examen de fin de 1^{er} cycle est nécessaire pour l'obtention du CEM de clavecin.



VOIX (DOMINANTE CHANT CHORAL) - ENFANTS ET ADOLESCENTS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES
1 ^{er} CYCLE	1 à 4 ans	Pour chacun des cycles : ▶ 3 ateliers de 30 min chacun : > Déchiffrage, chant intérieur > Polyphonie > Expression ▶ Technique vocale : 20 à 30 min (à débiter en cours du cycle) ▶ Formation musicale : 1h30 à 3h selon le niveau ▶ Chœur selon l'âge : > Chœur préparatoire (7-9 ans) 1h > Chœur spécialisé (9-13ans) 1h30 > Chœur de jeunes (13-20 ans) 1h30 ▶ Piano complémentaire : 20 min (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument)	Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2 ^e cursus
2 ^e CYCLE	1 à 4 ans		
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans		

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 7 ans ou plus qui choisissent le chant comme discipline principale (au lieu d'un instrument).

VOIX (DOMINANTE CHANT LYRIQUE) - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 an	▶ Cours de chant : 30 min	
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 30 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu)
2 ^e CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 45 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie ▶ Discipline complémentaire	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu) Brevet
3 ^e CYCLE	minimum 2 ans	▶ Cours de chant : 1h ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ▶ Discipline complémentaire	CEM : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (+ 1 an)*	▶ Cours de chant : 1h ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ▶ Musique de chambre ou art lyrique ▶ 2 disciplines complémentaires	Examen de passage devant jury Le DEM comprend : ▶ UV de chant (dominante) ▶ UV FM 3C1 ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ UV musique de chambre ou art lyrique ▶ UV au choix

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 16 ans minimum (pour les filles) ou 18 ans minimum (pour les garçons) qui choisissent le chant comme discipline principale (au lieu d'un instrument). L'âge limite est de 26 ans en 1^{er} cycle, 28 ans en 2^e cycle, 30 ans en 3^e cycle et 32 ans en 3^e cycle spécialisé.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

OBSERVATIONS

Ce cursus permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle admission en classe de chant individuel ou de direction de chœur et d'acquérir les compétences requises pour la préparation d'examen du type CAPES, DUMI, Pôles Supérieurs.

L'évaluation se fait par contrôle continu et par examen en fin de cycle.

OBSERVATIONS

Disciplines complémentaires :

- ▶ Piano complémentaire
- ▶ Travail individuel avec pianiste en 3^e cycle
- ▶ Direction de chœur (UV niveau 1 à valider jusqu'au 3^e cycle, UV niveau 2 à valider pour le 3^e cycle spécialisé)
- ▶ Théâtre, 1^{er} cycle

Disciplines facultatives conseillées : toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur, musique à l'image et composition

POUR LES ADULTES QUI SOUHAITENT CHANTER EN CHOEUR, IL Y A 2 POSSIBILITÉS :

- ▶ Initiation à la polyphonie (adultes débutants, 1h)
- ▶ Ensemble vocal *Gabriel Pierné* (choristes expérimentés, pouvant déchiffrer des partitions, 1h30)

BON À SAVOIR



NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES
INITIATION	1 à 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours : 30 min 	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours : 1h ▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 5h/an 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Basse continue (cycles 1 et 2) ▶ Initiation à l'accompagnement danse (cycles 1 et 2) ▶ Initiation au chant ▶ Instrument : orgue, clavecin ▶ Toutes les disciplines du département culture et création ▶ Musique de chambre
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours : 1h ▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an 	
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours : 1h ▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an ▶ Basse continue : 30 min 	
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ ACCOMPAGNEMENT MUSIQUE	1 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours : 1h ▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 20h/an ▶ Basse continue : 30 min 	



VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

L'initiation est principalement proposée aux pianistes adultes possédant déjà une bonne maîtrise de leur instrument.

Prérequis pour l'entrée en 1^{er} cycle : niveau de 3^e cycle de piano

Fin de cycle :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen de passage devant jury)
- ▶ UV facultative

Prérequis pour l'entrée en 2^e cycle : niveau CEM de piano ou équivalent

Obtention du brevet :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen de passage devant jury)

Prérequis pour l'entrée en 3^e cycle : niveau DEM de piano ou équivalent

Obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen de passage devant jury et projet personnel)

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) :

- ▶ UV de la dominante
- ▶ UV de basse continue sur clavecin
- ▶ UV accompagnement danse



NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES
INITIATION	1 an	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)	
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)	
3 ^e CYCLE	1 à 2 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{er} choix : harmonie au clavier pour les non pianistes ou réduction d'orchestre pour les pianistes ▶ 2^e choix : les autres disciplines du département culture et création
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	Cours collectifs 4h (comprenant le travail individuel)	

VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

OBSERVATIONS

Module d'initiation de direction d'orchestre (assiduité)

Évaluation pour passage en 2^e cycle
(contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de fin de 1^{er} cycle de direction d'orchestre
- ▶ UV de fin de 1^{er} cycle d'analyse
- ▶ UV de fin de 1^{er} cycle d'écriture
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2^e choix

Prérequis pour entrer en 1^{er} cycle :

- ▶ 3C1 de FM
- ▶ Niveau cycle 1 de culture musicale
- ▶ 1 an d'écriture

Obtention du Brevet d'Études Musicales
(contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de BEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de BEM d'analyse
- ▶ UV de BEM d'écriture
- ▶ UV d'orchestration (niveau 1)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2^e choix

Obtention du Certificat d'Études Musicales
(contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de CEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de BEM d'analyse
- ▶ UV de BEM d'écriture
- ▶ UV d'orchestration (niveau 2)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2^e choix

Obtention du Diplôme d'Études Musicales
(examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de DEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de FM (3^e cycle court 2)
- ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture
- ▶ UV de CEM ou de DEM d'analyse
- ▶ UV d'orchestration (niveau 3)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)



DIRECTION DE CHŒUR

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES
INITIATION	1 an à 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectifs : 2h à 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Harmonie au clavier ▶ Commentaire d'écoute ▶ Technique vocale ▶ Direction d'orchestre ▶ Analyse ▶ Écriture ▶ Histoire de la musique ▶ Composition
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectifs : 3h30 ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min 	
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix 	
3 ^e CYCLE	1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 45 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix 	
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 1h ▶ Harmonie au clavier ▶ 1 discipline complémentaire au choix 	

ÉCRITURE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES
INITIATION	1 à 2 ans	2h	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	2h	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	2h	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix parmi les disciplines proposées par le département culture et création
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	2h	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (initiation ou 1^{er} cycle) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier.
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	2h	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou DEM de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (2^e cy) ▶ UV complémentaire d'orchestration (jusqu'au niveau 3 au minimum) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

OBSERVATIONS

Module d'initiation de direction de chœur. Le niveau initiation peut permettre de valider une UV complémentaire de direction de chœur (niveau 1 et/ou 2).

Accessible après test d'entrée et entretien avec le professeur (sans prérequis de niveau en FM)

Évaluation pour passage en 2^e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (contrôle continu : assiduité)

Accessible aux élèves ayant un niveau de fin de 2^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV de FM (3^e cycle 2)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ UV d'harmonie au clavier (épreuves en contrôle continu)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ACCÈS ET VALIDATIONS

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire)
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

Évaluation pour passage en 2^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

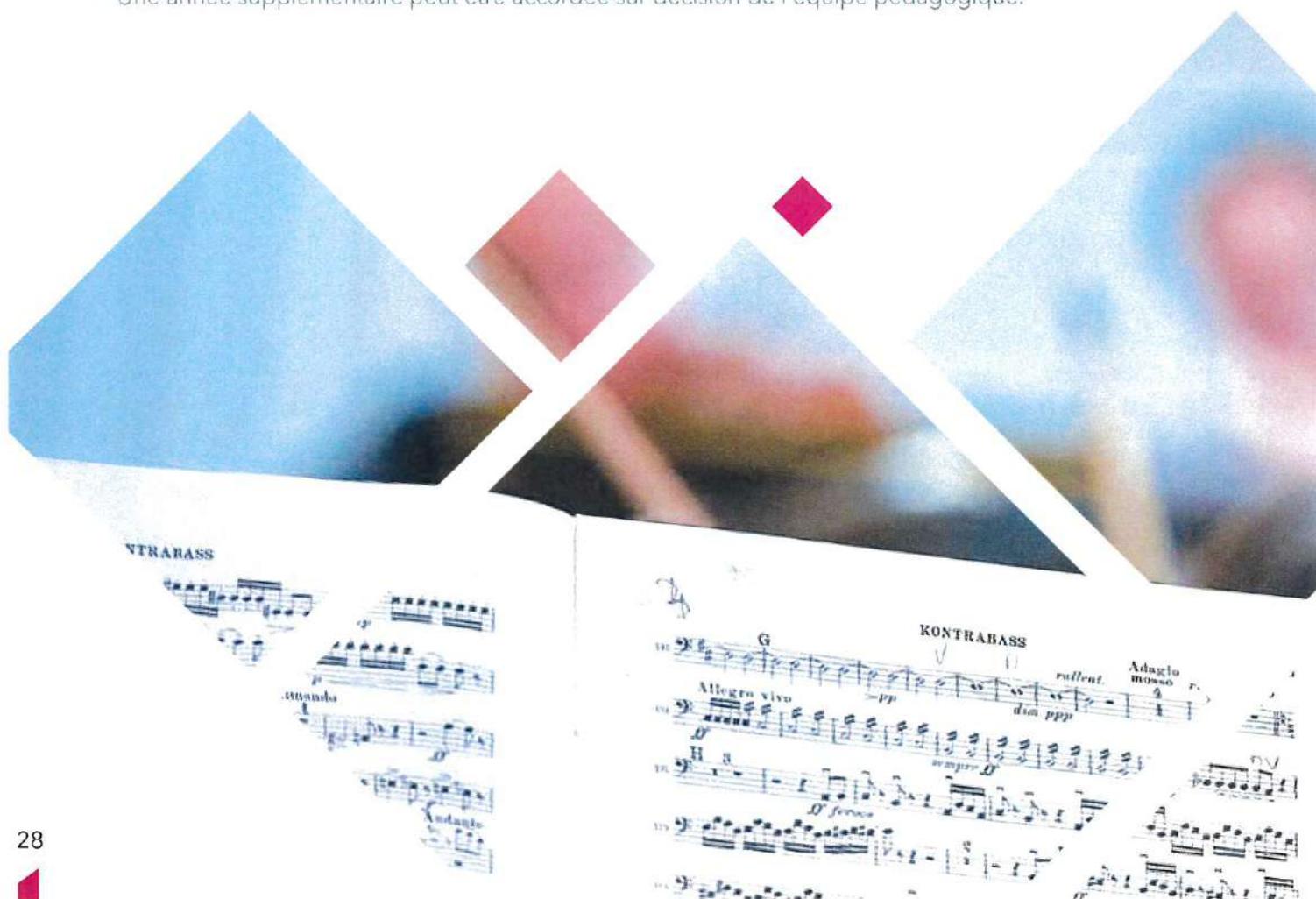
Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO.	DISCIPLINES OBLIGATOIRES
INITIATION	1 à 2 ans	1h	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel : 1h 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV associée de 1^{er} cycle de culture musicale ou d'écriture 1C1
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel : 1h 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de 1^{er} cycle d'écriture ▶ CEM de FM incluant le 1^{er} cycle de culture musicale ▶ UV d'orchestration niveau 1
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel : 1h 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'écriture ▶ UV de Brevet de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV d'orchestration niveau 2
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel : 1h 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou de DEM de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture ▶ UV d'orchestration niveau 3 minimum (niveau 4 préférable)

◆ **Bon à savoir** : il est possible d'intégrer ce cursus en niveau initiation sous réserve de places disponibles.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.



DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ou de réduction d'orchestre niveau 1 pour les pianistes
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ou réduction d'orchestre niveau 2 pour les pianistes
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 1
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

ACCÈS ET VALIDATIONS

L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien

Évaluation pour passage en 2^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle



NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans	1h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante (choisir entre analyse ou histoire de la musique, les deux peuvent également être faites en dominante) ▶ UV de commentaire d'écoute
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▶ UV complémentaire d'écriture (1 ^{er} cycle)
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 4 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou de DEM d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▶ UV de Brevet d'écriture

MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

▶ Commentaire d'écoute

La classe de commentaire d'écoute propose un voyage panoramique à travers l'histoire de la musique depuis le chant grégorien jusqu'à la musique d'aujourd'hui. Cet atelier de réflexion et de discussions libres à partir d'écoutes musicales permet de découvrir le répertoire ou en élargir sa connaissance. On y accueille aussi tous ceux qui préparent les épreuves aux examens et concours du Diplôme d'État (D.E.), du Certificat d'Aptitude (C.A.), du Pôle Musique et Danse, du CNFPT, du CAPES ou de l'Agrégation de musique.

Durée de 1 à 2 ans

Cours : 2h / semaine

▶ Médiation musicale

Ce cours permet d'étudier les œuvres pour se préparer aux concerts, opéras et spectacles de la programmation culturelle de Metz. On y acquiert les bases d'une culture musicale pour devenir un mélomane éclairé. Pénétrer les secrets d'une œuvre, rencontrer d'illustres compositeurs, imaginer leur époque, c'est la garantie d'une meilleure écoute. Le cours accueille tous les amateurs même ceux qui ne lisent pas la musique.

Cours : 1h / semaine

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

► Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles

► Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles

► Ensembles vocaux

ACCÈS ET VALIDATIONS

Évaluation pour passage en 2^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle



DU CÔTÉ DES ADOS

► **Technique du son et de la sonorisation**

Ce module d'une durée de 2 ans a pour but de sensibiliser les élèves du conservatoire aux nouvelles technologies musicales (ordinateurs, matériel de sonorisation, enregistreurs...). Ainsi, les élèves pourront apprendre à se servir d'une table de mixage, connaîtront les différents câblages, apprendront à placer des micros, utiliseront les logiciels d'informatique musicale, connaîtront les différents effets et sauront s'en servir afin de mettre ces outils au service de leurs musiques.

Cours : 2h / semaine

► **Orchestration**

Le cursus d'orchestration s'articule en 4 niveaux de la durée d'une année chacun. Tout au long du cursus, des analyses et de nombreux exercices collectifs et individuels, à partir de partitions originales ou de réductions, permettent de se forger un solide « métier » d'orchestrateur. Des maquettes des orchestrations des étudiants sont réalisées à l'aide de logiciels professionnels et d'instruments virtuels ; une fois par an, les partitions sont également interprétées et enregistrées par un orchestre symphonique. **4 niveaux avec une durée de 1 à 2 ans par niveau**

Cours : 2h / semaine

Dans une dynamique de développement et d'ouverture, le département culture et création se tourne aussi vers un public plus jeune avec des ateliers de découverte dédiés.

► **Atelier écriture - CHAM collèves**
Durée de 1 à 3 ans - Cours :
35 à 45 min / semaine par groupe
de 3 ou 4

► **Atelier initiation à la direction de chœur - Ados (14-18 ans)**
Durée de 1 à 3 ans - Cours :
30 min / semaine

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO. dans la discipline principale	DISCIPLINES OBLIGATOIRES
INITIATION*	1 an max.	30 min	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cours instrumental ou vocal. L'année d'initiation propose une sensibilisation à l'esthétique jazz et une initiation à l'improvisation dans la discipline instrumentale ou vocale demandée.
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans**	individuel ou collectif : 30 min	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 1 jam session dans l'année ▶ Valider au moins 2 UV : FM 1, harmonie 1 ou histoire du jazz 1 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 3 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans**	40 min	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 2 jams sessions dans l'année ▶ Valider au moins 4 UV : FM 1 ou 2 ou 3, harmonie 1 ou 2, histoire du jazz 1 ou 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 6 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	45 min	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▶ Participer à au moins un concert du département jazz ▶ Valider au moins cinq UV parmi les suivantes : FM1, 2 et 3 - harmonie 1 et 2 - histoire du jazz 1 et 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 9 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) ▶ Option projet personnel : possibilité de proposer une composition ou un arrangement
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans***	1h	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▶ Participer à au moins un concert du département jazz ▶ Valider les 8 UV : FM 1, 2 et 3 + harmonie 1 et 2 + histoire du jazz 1 et 2 + arrangement (épreuve publique) ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 12 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) + un projet personnel de 20 minutes en conditions de concert

Le département jazz est ouvert aux instrumentistes à partir de 14 ans et aux chanteurs/chanteuses à partir de 16 ans. À noter : la FM2 est composée du module rythme obligatoire et donne lieu à une inscription dans un cours spécifique, ce qui implique l'inscription à deux cours pour valider le niveau FM2.

* L'inscription en initiation jazz n'est possible que sous réserve de places disponibles dont le nombre sera fixé après les examens d'entrée en département jazz mi-septembre.

** L'équipe pédagogique encourage vivement une durée de 3 années pour le 1^{er} cycle ainsi que pour le 2^e cycle.

*** L'équipe pédagogique préconise une durée de 2 années pour le 3^e cycle spécialisé.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Piano complémentaire
- ▶ Technique vocale
- ▶ Cours d'instrument complémentaire (cours de technique)

ACCÈS ET VALIDATIONS

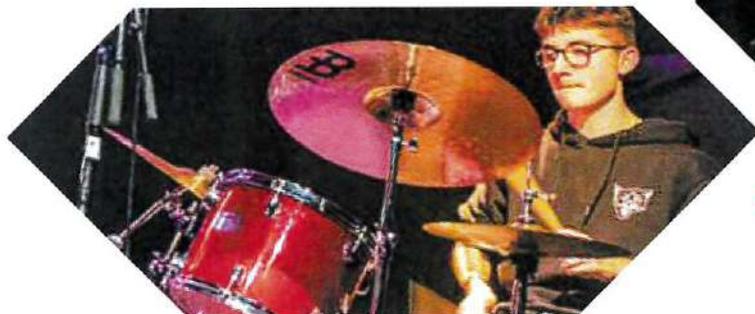
Contrôle continu pendant l'année. Examen d'entrée obligatoire pour continuer dans un cursus complet

Évaluation pour passage en 2^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle. Présentation possible dès la 1^{re} année



PARCOURS ACCOMPAGNÉ MUSIQUE

OBJECTIFS

Le parcours accompagné permet de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale, vocale ou d'arrangement sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'élève et ses professeurs en début de formation et fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique musicale, voire débiter en instrument ou en chant, et pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant.

Ce parcours est limité à deux années consécutives. Il pourra être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

ORGANISATION ET CONTENUS

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 min. Il peut être exceptionnellement porté à 45 min, après accord de la direction du conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur DEM ou pour les élèves qui ont effectué une année complète en 3^e cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

Les cours peuvent être également dispensés toutes les deux semaines afin de prendre en compte la spécificité du projet (ex. : 1h tous les 15 jours...).

Dans le cadre de ce parcours, la pratique collective est obligatoire (orchestres, ensembles, chœurs ou cours de formation musicale ou toute discipline du département culture et création).

Par ailleurs, la participation annuelle à au moins un projet de diffusion (audition, concert, spec-

tacle...) est obligatoire. Pour les élèves pianistes, la participation à au moins deux auditions dans l'année en tant qu'accompagnateur d'une classe instrumentale valide une pratique collective complémentaire au parcours accompagné.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible, à partir du 2^e cycle, après avis du professeur et accord de la direction.

CONDITIONS D'ACCÈS

> Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction.

Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins :

> Accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle en instrument et en formation musicale.

> Accès sur autorisation pour tout élève à partir du niveau instrumental 1C5. Dans ce cas, l'âge et le niveau de FM seront évalués au cas par cas, lors d'un conseil de cycle. Celui-ci se déroulera en présence de l'équipe pédagogique.

Élèves non-inscrits au CRR :

> Élèves âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement, test instrumental ou vocal) avec le(s) professeur(s) concerné(s).

PARCOURS LIBRE CULTURE ET CRÉATION

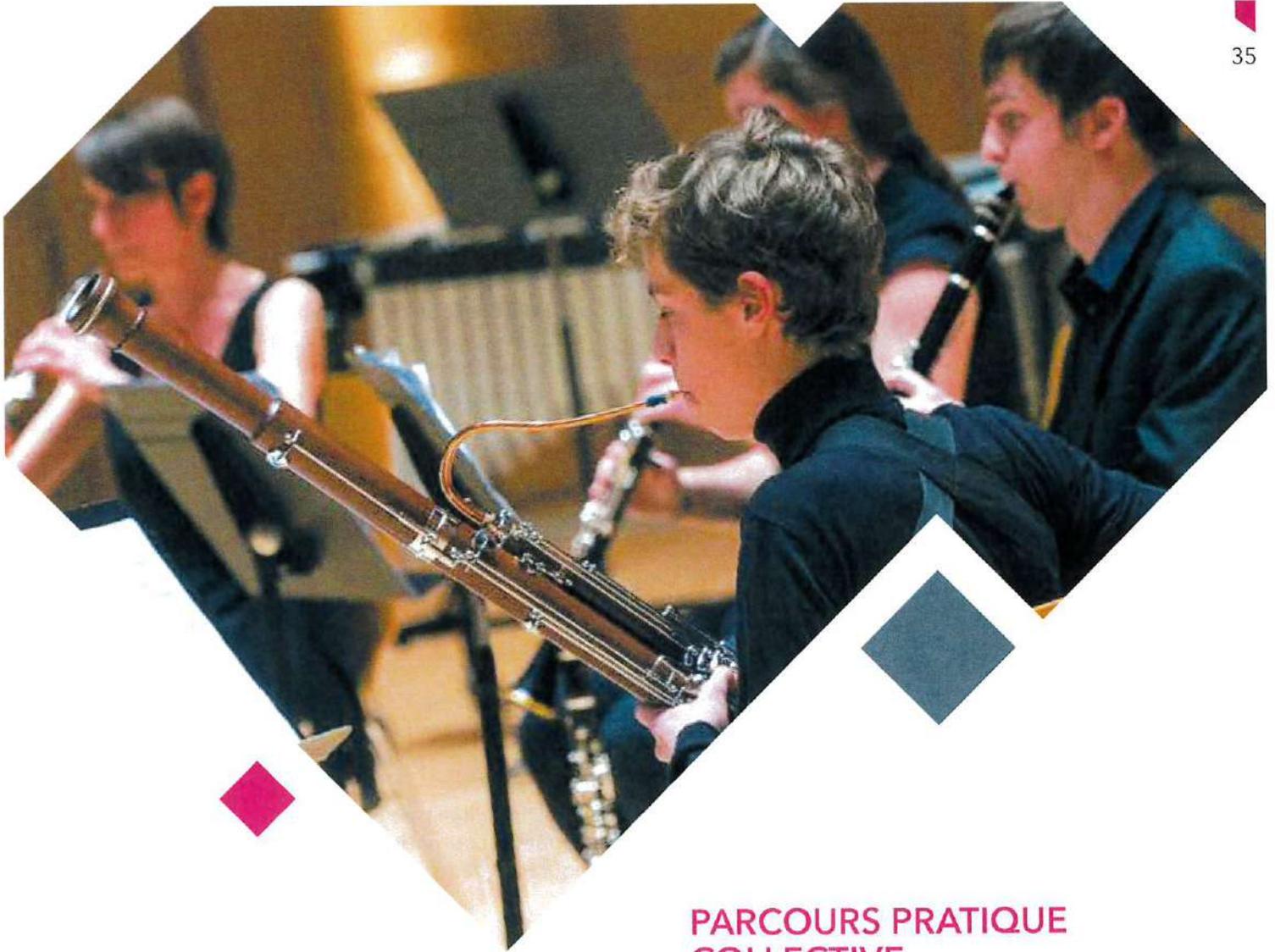
ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours libre culture et création permet de poursuivre ou débiter une pratique de culture musicale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique musicale, et pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant. Cette classe accepte les amateurs non-lecteurs de partition. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles à l'exception des classes de direction d'orchestre, direction de chœur et composition.)





Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

- > un ou plusieurs cours associés (tous les cours proposés par le département sont possibles ainsi qu'un cours de FM sauf direction d'orchestre, direction de chœur, composition et musique à l'image).
- > une discipline complémentaire facultative (hors département) parmi les pratiques collectives vocales (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou les pratiques collectives instrumentales (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

CONDITIONS D'ACCÈS

Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle.

Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test instrumental ou vocal) avec le(s) professeur(s) concerné(s).

Toute demande de parcours libre doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours pratique collective s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles de musique de chambre, ateliers instrumentaux, chœurs...) Selon son projet, sa situation, et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge.

Le parcours peut être reconduit d'année en année, après avis du professeur, et accord de la direction.

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

ENSEMBLES CHAM

Niveau : 1^{er} cycle
Direction : André Sablon
Répétition : 30 min le lundi ou le jeudi

ENSEMBLES DE FLÔTES À BEC

Niveau : à partir du 1C3
Pratique obligatoire : UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Isabelle Feuillie
Répétition : mardi de 18h à 18h45 et mercredi de 17h45 à 18h30

ENSEMBLES DE FLÔTES À BEC

Niveau : à partir du 1C3
Pratique obligatoire : UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Marianne Rebouché
Répétition : mercredi de 12h15 à 13h, jeudi de 10h30 à 11h15 et samedi de 11h15 à 11h45

ORCHESTRE À CORDES JUNIOR *LES PETITS ARCHETS*

Niveau : élèves en 1C4 et 2C1
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Jean Adolphe
Répétition : vendredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À VENT JUNIOR

Niveau : élèves en 1^e cycle (à partir du 1C2)
Pratique facultative : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : André Sablon
Répétition : vendredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À VENT DU 2^E CYCLE

Niveau : élèves des classes de vents et percussions en 2^e cycle (à partir du 2C1)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Juliette Dominski
Répétition : mardi de 17h30 de 19h

ENSEMBLE DE GUITARES

Niveau : à partir du 2^e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Romain Fargeas
Répétition : mercredi de 18h30 à 19h30

ENSEMBLE DE BASSONS

Niveau : à partir du 2^e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Sylvie Villedary
Répétition : mercredi de 14h45 à 15h30

MUSIQUE DE CHAMBRE

Niveau : à partir du 2^e cycle
Pratique obligatoire : rappel : l'UV musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du DEM
Direction : Philippe Bruère
Répétition : prendre contact avec le professeur pour intégrer ou constituer un ensemble

ENSEMBLE DE HAUTBOIS

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C4
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Serge Haerrig
Répétition : samedi de 13h à 14h30

ORCHESTRE À CORDES *CORDISSIMO*

Niveau : élèves en 2C2, 2C3 et 2C4
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Vincent Roth
Répétition : mercredi de 16h à 17h30

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2

Niveau : 2^e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Éric Chartier
Répétition : lundi de 18h45 à 19h45



ORCHESTRE D'HARMONIE

Niveau : élèves des classes de vents et percussions à partir de la fin du 2^e cycle (2C4 minimum) et en 3^e cycle

Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Direction : Sébastien Beck

Répétition : mercredi de 16h à 17h30

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

GABRIEL PIERNÉ

Niveau : élèves de fin de 2^e cycle et majoritairement, élèves de 3^e cycle ou spécialisé

Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3^e cycle)

Direction : Jean Adolphe

Répétition : samedi de 14h30 à 16h30

BIG BAND JAZZ

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)

Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Direction : Damien Prud'homme

Répétition : le samedi 2x / mois de 10h à 12h

ATELIERS DE JAZZ

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)

Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Coordination : Damien Prud'homme

Répétition : chaque professeur du département propose un ou deux ateliers

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3

Niveau : 3^e cycle

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Direction : Éric Chartier

Répétition : lundi de 14h15 à 16h15

ATELIERS MUSIQUE ANCIENNE

Niveau : tous cycles

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Répétition : prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer un ensemble

CONSORTS DE VIOLE DE GAMBE

Niveau : débutant à avancé

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

Direction : Isabelle Feuillie

Répétition : prendre directement contact avec le professeur pour intégrer un des ensembles



PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Pratiques obligatoires liées à la formation musicale du musicien

ENSEMBLE VOCAUX 1C1 TRADITIONNEL

Niveau : 1C1

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C2 TRADITIONNEL

Niveau : 1C2

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C2 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C3 TRADITIONNEL

Niveau : 1C3

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C3 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C4 TRADITIONNEL

Niveau : 1C4

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C4 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 1h

ENSEMBLES VOCAUX

« ADOS-DÉBUTANTS » TRADITIONNEL

Niveau : 1^{er} cycle

Pratique obligatoire : pour les grands élèves débutant la FM

Observations : à partir de 10-11 ans

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX AHOR (ÉCOLE MISÉRICORDE)

Niveau : 1^{er} cycle

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 de FM

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Jean Anderbourg

Durée : 45 min et 1h en 1C4

ENSEMBLES VOCAUX CHAM PRIMAIRE (ÉCOLE DEBUSSY)

Niveau : 1^{er} cycle et 2C1

Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM primaire

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé, Annick Hoerner-Pignot et Jean Anderbourg

Durée : 2 x 45 min

ENSEMBLES VOCAUX CHAM COLLÈGE (TAISON)

Niveau : de 1C3 à 3C1

Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM collège jusqu'en 3C1 inclus

Observations : accès facultatif aux élèves CHAM de 3C2 et 3^e cycle spécialisé de FM

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé, Jean Anderbourg et Bertha Sgard

Durée : 45 min

CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2-1C3

Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel

Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé

Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30



PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES FACULTATIVES

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1^{er} et 2^e cycle
Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel
Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 13h15 à 14h45

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)
Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel pour les élèves à partir de 13 ans ou ayant mué
Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 15h à 16h30

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau : 2^e et 3^e cycles
Pratique obligatoire : pour les élèves des classes de chant, de direction de chœurs et de 3^e cycle spécialisé de FM
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3^e cycle)
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : lundi de 17h30 à 19h

ATELIER POLYPHONIQUE (15 ANS ET +)

Niveau : 1^{er} cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves à partir de 15 ans et pour les élèves adultes, en 1^{er} cycle de FM
Direction : Sonia Bastian
Répétition : vendredi de 18h30 à 19h30

CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2-1C3 (exceptionnellement 1C4)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé
Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1^{er} et 2^e cycles (à partir de 1C3)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 13h15 à 14h45

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 15h à 16h30

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau : 2^e et 3^e cycles
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : lundi de 17h30 à 19h

Possibilité pour les élèves volontaires de 2^e cycle de FM traditionnels d'intégrer une chorale 1C4 traditionnelle ou un chœur CHAM collège, pour continuer à chanter, lorsque leur emploi du temps ne leur permet pas d'intégrer le chœur spécialisé ou le chœur de jeunes.

